

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Avril 2014



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS  
(85550)

### COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le Mardi 29 avril à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 22 avril 2014.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,

Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,

MM. Habib CHEHADE, Mmes Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET et Corinne MARTEL, M. Willy BLANCHARD, Mme Marie-Claire BUCHI, MM. Christian SANGAN et Philippe RAFFIN, Mme Virginie MESSAGER et M. Vital PIBERNE, Conseillers Municipaux.

M. Serge LANDAIS a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal a tout d'abord pris connaissance de la nomination de M. Vital PIBERNE en qualité de conseiller municipal, conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, suite aux démissions successives de M. Alain COSTA et de Mme Florence GUILLOT.

Puis, après en avoir délibéré, sur avis des commissions Tourisme et des Finances, le conseil municipal :

- après vote à bulletins secrets, a désigné :

- M. Vital PIBERNE pour représenter la Commune au Comité Territorial de l'Energie Océan-Marais de Monts (titulaire) et au SIVU Gendarmerie du Canton de Beauvoir-sur-Mer,

- M. Pascal DENIS, maire, Mmes Isabelle DELAPRE, adjointe et Virginie MESSAGER, conseillère municipale, en qualité de titulaires, Mme Dominique MARTINEAU, adjointe, MM. Dominique GUILLEMARD, adjoint et Philippe RAFFIN, conseiller municipal, en qualité de suppléants, pour constituer la commission chargée de l'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation d'un service public local,

- après vote à main levée et à la majorité des suffrages exprimés, a décidé de nommer :

- M. Vital PIBERNE, conseiller municipal, en qualité de délégué communal à la Défense et membre du groupe de travail chargé du dossier « Aire de stationnement pour l'Ile d'Yeu » ainsi que de la commission municipale « Culture - Animation - Communication, Démocratie locale » (18 pour et 1 abstention),

- Mme Isabelle DELAPRE, adjointe, pour représenter la commune auprès de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, en cas d'absence de M. le Maire, membre de droit (unanimité),

#### AFFAIRES BUDGETAIRES

- après un rappel de la situation financière de la commune à l'issue de l'exercice 2013, a adopté le projet de Budget Primitif 2014 du Budget Principal de la Commune, dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 6.364.436,95 € (fonctionnement : 18 pour et 1 contre, investissement : 17 pour Et 2 contre) :

<b>DEPENSES</b>	<b>2 439 109,10</b>	<b>3 925 327,85</b>	<b>6 364 436,95</b>
Dépenses réelles	1 551 770,85	3 170 400,00	4 722 170,85
Restes à réaliser	488 779,85	0,00	488 779,85
Opérations d'ordre	20 000,00	87 131,91	107 131,91
Virement Fonct/ Invest	0,00	633 995,94	633 995,94
Dépenses imprévues	16 500,00	33 800,00	50 300,00
Résultats reportés	362 058,40	0,00	362 058,40
<b>RECETTES</b>	<b>2 439 109,10</b>	<b>3 925 327,85</b>	<b>6 364 436,95</b>
Recettes réelles	1 614 281,25	3 557 362,00	5 171 643,25
Restes à réaliser	103 700,00	0,00	103 700,00
Opérations d'ordre	87 131,91	21 800,00	108 931,91
Produits exceptionnels	0,00	16 500,00	16 500,00
Virement Fonct/ Invest	633 995,94	0,00	633 995,94
Résultats reportés	0,00	329 665,85	329 665,85

#### FISCALITE

- a décidé de ne pas modifier les taux de la fiscalité locale pour 2014 et donc de maintenir les taux comme suit (unanimité) :

- Taxe d'habitation : 21,21 %      - Foncier non bâti : 45,90 %  
 - Foncier bâti : 15,10 %      - CFE : 21,47 %

le montant global des contributions 2014 s'élevant à la somme de 1.875.811€,

- a adopté le projet de Budget Primitif 2014 du Budget annexe de l'Assainissement, dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1.618.985,21 € (unanimité).

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>1 069 924,80</b>	<b>549 060,41</b>	<b>1 618 985,21</b>
Résultats reportés	182 510,39	0,00	182 510,39
Dépenses réelles	385 657,57	11 646,00	397 303,57
Opérations d'ordre	151 756,84	244 550,01	396 306,85
Virement Fonct/Invest	0,00	292 864,40	292 864,40
Restes à réaliser	350 000,00	0,00	350 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>1 069 924,80</b>	<b>549 060,41</b>	<b>1 618 985,21</b>
Résultats reportés	0,00	254 303,57	254 303,57
Recettes réelles	125 263,39	143 000,00	268 263,39
Opérations d'ordre	244 550,01	151 756,84	396 306,85
Restes à réaliser	407 247,00	0,00	407 247,00
Virement Fonct/Invest	292 864,40	0,00	292 864,40
Résultats reportés	0,00	254 303,57	254 303,57

- a donné son accord pour modifier les conditions d'amortissement des travaux réalisés sur la station d'épuration, d'un montant de 1,6 M€ HT, en vue d'en porter la durée de 20 ans à 30 ans, afin d'alléger la charge annuelle correspondante et faciliter ainsi l'équilibre financier du budget de l'assainissement dans les prochaines années (unanimité),

- a adopté à l'unanimité les projets de Budget Primitif 2014 des services annexes des lotissements artisanaux du Rampy zone Est, du Rampy 5ème tranche et des lotissements communaux « La Fontaine » et « du Marais », dont les résultats globaux se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Lotissement artisanal RAMPY EST</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>55 063,62</b>	<b>55 064,53</b>	<b>110 128,15</b>
Opérations d'ordre	0,00	55 063,62	55 063,62
Résultats reportés	55 063,62	0,91	55 064,53
<b>RECETTES</b>	<b>55 063,62</b>	<b>55 064,53</b>	<b>110 128,15</b>
Opérations d'ordre	55 063,62	0,00	55 063,62
Recettes réelles	0,00	55 064,53	55 064,53

#### Lotissement artisanal RAMPY 5ème tranche

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>190 216,21</b>	<b>190 216,21</b>
Dépenses réelles	0,00	61 708,00	61 708,00
Résultats reportés	0,00	128 508,21	128 508,21
<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>190 216,21</b>	<b>190 216,21</b>
Recettes réelles	0,00	190 216,21	190 216,21

#### Lotissement communal "La Fontaine"

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>79 523,89</b>	<b>177 542,47</b>	<b>257 066,36</b>
Dépenses réelles	0,00	54 218,58	54 218,58
Reversement budget principal	0,00	43 800,00	43 800,00
Opérations d'ordre	0,00	79 523,89	79 523,89
Résultats reportés	79 523,89	0,00	79 523,89
<b>RECETTES</b>	<b>79 523,89</b>	<b>177 542,47</b>	<b>257 066,36</b>
Résultats reportés	0,00	83 280,47	83 280,47
Recettes réelles	0,00	94 262,00	94 262,00
Opérations d'ordre	79 523,89	0,00	79 523,89

## Lotissement communal "Le Marais

<b>DEPENSES</b>	<b>30 755,00</b>	<b>35 410,00</b>	<b>66 165,00</b>
Dépenses réelles	0,00	30 755,00	30 755,00
Opérations d'ordre	30 755,00	4 655,00	35 410,00
<b>RECETTES</b>	<b>30 755,00</b>	<b>35 410,00</b>	<b>66 165,00</b>
Résultats reportés	19 590,00	0,00	19 590,00
Recettes réelles	11 165,00	0,00	11 165,00
Opérations d'ordre	0,00	35 410,00	35 410,00

### AFFAIRES FINANCIERES

- a donné son accord pour attribuer à M. CENAC, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, au taux de 100%, pour les prestations à caractère facultatif qu'elle fournit à la Commune (unanimité),

- a décidé d'accorder à l'école publique les crédits budgétaires suivants, nécessaires à son fonctionnement durant l'année 2014 (unanimité) :

Fonctionnement : un crédit de 57€ par élève au titre des fournitures scolaires, un crédit global de 2.000€ pour faire face aux besoins, notamment en matière de reprographie (maintenance photocopieur), de télécommunication (téléphone et internet),

Investissement : un crédit de 1.500,00€ HT. pour le renouvellement des matériels et mobiliers de l'école,

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement au profit de l'Association Culturelle de Fromentine (10.000€) et de l'ADMR (10.768€) (unanimité),

- a décidé d'accorder à l'Office de Tourisme de La Barre de Monts-Fromentine une subvention de fonctionnement d'un montant de 76.250,00€ au titre de l'année 2014, au vu du budget prévisionnel présenté par le Conseil d'administration et a autorisé à cette occasion la signature de la convention à intervenir avec l'OTSI, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (unanimité),

- a donné son accord pour attribuer à la SNSM une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.087 € au titre de la saison estivale 2014, destinée à contribuer à la formation des sauveteurs saisonniers devant assurer la surveillance des plages de Fromentine et de la Bergère (unanimité),

- a donné son accord pour la signature avec la SAUR d'un avenant au contrat d'affermage du service d'assainissement, destiné à intégrer, par une modification des tarifs Assainissement applicables par la SAUR, les coûts supplémentaires d'exploitation générés par les travaux de réhabilitation de la station d'épuration réalisés en 2013 par la commune afin de se conformer aux exigences réglementaires (unanimité) :

Nouveaux tarifs 2014 : ABONNEMENT (partie fixe annuelle) : 23.16 € HT,  
PROPORTIONNELLE par mètre cube assujetti : 1,5789 € HT.,

### ECLAIRAGE PUBLIC

- a donné son accord pour confier au SyDEV la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique route de la Rive, moyennant une participation communale de 4.724,00 €, (unanimité)

### PROJETS COMMUNAUX

- a donné son accord à l'unanimité pour poursuivre le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale par extension du bâtiment de l'ex-presbytère et a autorisé la mise en œuvre des procédures permettant d'obtenir les aides financières sollicitées auprès du Département, de déposer le permis de construire concernant la construction de la nouvelle bibliothèque, mais aussi la réhabilitation de la partie du bâtiment existant, en termes d'accessibilité et de conformité des réseaux, utilisée par les services Animation-Tourisme et

Police Municipale, d'établir le dossier de consultation du projet global, sachant que la partie « bureaux existants » fera l'objet d'une tranche conditionnelle dont la réalisation devra faire l'objet d'une décision ultérieure (unanimité),

- a décidé à l'unanimité de confirmer les décisions prises par le conseil municipal le 11 mars 2014 concernant la réalisation des travaux de restauration et de confortation de l'écluse du Porteau, permettant ainsi de poursuivre les procédures engagées (confirmation des subventions sollicitées, démarches administratives pour l'obtention des autorisations en terme d'urbanisme, consultation d'entreprises pour la dévolution des travaux),

- a pris connaissance de l'état d'avancement des études concernant le projet de création d'une aire de stationnement pour les véhicules de l'Ile d'Yeu,

#### PERSONNEL COMMUNAL

- a autorisé le recrutement des personnels nécessaires à la surveillance des plages (9 sauveteurs) durant la prochaine saison estivale (du 29 juin au 01 septembre) (unanimité),

- a autorisé le recrutement de personnels auxiliaires supplémentaires en contrat CDD, afin de faire face aux besoins liés à la prochaine saison estivale (services techniques, tourisme communication animation, Ecole municipale de Voile et Char à Voile et service des écoles) (17 pour et 1 abstention),

#### ENVIRONNEMENT

- a donné son accord pour la participation de la commune au concours 2014 « Le paysage de votre Commune », édition vendéenne du label Villes et Villages Fleuris organisé par le CAUE de la Vendée (unanimité),

#### TOURISME

- a donné son accord pour le renouvellement de l'adhésion de la commune aux Gîtes de France au titre de l'année 2015, en vue de la commercialisation (promotion et location) du gîte rural du Daviaud (unanimité),

#### Santé

- a confirmé son accord pour la poursuite des démarches engagées par la Municipalité en vue de la recherche de nouveaux médecins généralistes et pour l'inscription au budget d'un crédit provisionnel destiné à la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser l'installation professionnelle de ce (ou ces) médecins (unanimité),

#### Affaires et Informations diverses

- a pris connaissance :

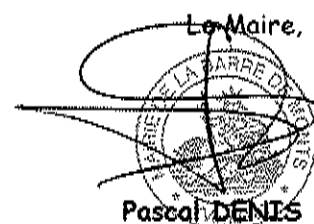
➢ des 6 déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis sa dernière réunion, qui n'a pas fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain.

➢ de la décision prise par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

➢ du compte-rendu de la réunion du conseil de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts du 7 avril 2014,

➢ de la prochaine réalisation des travaux d'aménagements paysagers route de la Grande Côte par l'entreprise ISS Espaces Verts.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le Maire,  
  
Pascal DENIS